

Article de *Juristat*

Les résidents des refuges pour femmes violentées au Canada, 2008



par Julie Sauvé et Mike Burns

Mai 2009
Vol. 29, n° 2

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-002-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de choisir la rubrique « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Les résidents des refuges pour femmes violentées au Canada, 2008

Mai 2009, Vol. 29, n° 2

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2009

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Mai 2009

N° 85-002-X, Vol. 29, n° 2 au catalogue
ISSN : 1205-8882

Périodicité : irrégulier

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 85-002-X).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- ^x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

Les résidents des refuges pour femmes violentées au Canada, 2008 : faits saillants

- Entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008, environ 101 000 femmes et enfants ont été admis dans 569 refuges au Canada.
- Le 16 avril 2008, le jour de l'instantané, 4 273 femmes et 3 361 enfants résidaient dans divers refuges dans l'ensemble du Canada. Près de 80 % des femmes et enfants tentaient d'échapper à une situation de violence, alors que les autres étaient à la recherche d'un refuge pour des raisons autres que la violence.
- Le jour de l'instantané, près de la moitié des femmes victimes de violence dans les refuges étaient accompagnées de leurs enfants. Un peu plus de 1 femme sur 5 n'avait pas ses enfants avec elle lors de son admission, et les autres femmes n'avaient pas de responsabilités parentales ou leur situation était inconnue.
- La violence psychologique ou affective de même que la violence physique étaient les types de violence les plus souvent mentionnés par les femmes qui cherchaient un refuge. Pour les trois quarts des femmes dans les refuges, cette violence était infligée par un conjoint ou un ex-conjoint.
- Le quart (25 %) des femmes qui résidaient dans un refuge le jour de l'instantané s'y trouvaient afin de protéger leurs enfants contre l'observation de la violence envers elles. Elles voulaient également les protéger de situations de violence, telles que la violence psychologique (20 %) et physique (12 %).
- Plus de 9 femmes sur 10 qui ont quitté un refuge pour femmes violentées le 16 avril 2008 ne prévoyaient pas retourner vivre avec leur conjoint.

Les résidents des refuges pour femmes violentées au Canada, 2008

par Julie Sauvé et Mike Burns

Selon les résultats de la plus récente enquête nationale sur la victimisation¹, environ 10 % des victimes de crimes avec violence ont demandé de l'aide d'organismes formels offrant un large éventail de services de soutien aux victimes de la criminalité. Au Canada, les refuges font partie de ces organismes qui supportent les victimes. Leur objectif principal est d'offrir des services d'hébergement aux victimes qui tentent d'échapper à une situation de violence.

L'Enquête sur les maisons d'hébergement (EMH) permet de dresser un portrait des refuges au Canada qui offrent leurs services aux femmes violentées et à leurs enfants². L'EMH permet également de dresser le profil des personnes qui résident dans ces refuges pendant une journée précise de l'année. Ainsi, le présent article de *Juristat* porte sur les résidents des refuges qui viennent en aide aux femmes victimes de violence ainsi qu'à leurs enfants³. Il présente les caractéristiques des femmes qui résidaient dans un refuge le 16 avril 2008, les raisons pour lesquelles ces femmes ont eu recours à de tels services d'aide ainsi que les types de refuges vers lesquels elles se sont tournées pour échapper à la violence. Les départs des refuges de même que les réadmissions sont également examinés.

Les femmes violentées se tournent vers les maisons d'hébergement et les établissements d'urgence

Entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008, environ 101 000⁴ femmes et enfants ont été admis dans 569 refuges au Canada. Le nombre d'admissions dans les refuges est demeuré relativement stable pendant les 10 dernières années.

Parmi les femmes et enfants admis au cours du plus récent cycle de l'enquête, près de 9 sur 10 étaient admis dans une maison d'hébergement (44 %), un centre d'urgence pour femmes (25 %) ou un refuge d'urgence (19 %) (tableau 1). Bien que les maisons d'hébergement continuent d'être le type d'établissement le plus courant qui héberge les femmes violentées au Canada, les établissements d'urgence — soit les centres d'urgence pour femmes et les refuges d'urgence — ont enregistré, pour la première fois en 2008, autant d'admissions de femmes et d'enfants que les maisons d'hébergement.

Selon un échantillon de 354 refuges qui participent à l'enquête depuis cinq cycles consécutifs, le recours aux maisons d'hébergement en tant que refuge est en baisse depuis 2000⁵. Alors que les admissions dans ces maisons représentaient 65 % du nombre total des admissions dans tous les types de refuges en 2000, elles représentaient 53 % de toutes les admissions en 2008. Parallèlement, en raison de l'augmentation du nombre de refuges d'urgence, leur représentation s'est accrue, étant passée de 26 % en 2000 à 40 % en 2008.

1. Enquête sociale générale sur la victimisation de 2004.

2. Les établissements qui desservent exclusivement les hommes victimes de violence ne sont pas visés par l'enquête. Les admissions des hommes seront traitées dans la publication *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2009* qui sera diffusée à l'automne 2009.

3. Les données complètes de l'EMH seront diffusées à l'automne 2009 dans la publication *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2009*.

4. Une admission est comptée chaque fois qu'une personne est officiellement enregistrée, même si cela n'est pas le premier séjour de cette personne.

5. En plus de présenter les résultats du plus récent cycle de l'EMH, le présent article comprend une analyse des données de séries chronologiques provenant du fichier sur les tendances de l'EMH.

Encadré 1

Types d'établissements d'hébergement pour les femmes violentées et leurs enfants visés par l'Enquête sur les maisons d'hébergement

Le terme « refuge » est utilisé dans un sens large pour désigner tous les établissements d'hébergement qui accueillent les femmes violentées et leurs enfants à charge. En outre, aux fins de l'Enquête sur les maisons d'hébergement (EMH), on a élaboré les catégories génériques suivantes pour définir davantage les divers types de refuges. Faisant référence à ces définitions, les personnes qui ont répondu à l'EMH ont choisi le type d'établissement qui **décrivait le mieux** leur refuge.

Maison d'hébergement de deuxième étape : Établissement offrant un hébergement de longue durée (3 à 12 mois) en lieu sûr avec services de soutien et d'aiguillage, conçu pour aider les femmes pendant qu'elles cherchent un logement permanent.

Maison d'hébergement ou refuge : Établissement offrant un hébergement de courte durée ou de durée moyenne (1 jour à 11 semaines) en lieu sûr pour les femmes violentées avec ou sans enfants; également appelé maison d'hébergement de première étape.

Centre de ressources familiales : Services d'hébergement fournis dans le cadre d'une initiative du gouvernement de l'Ontario desservant une grande diversité de clients à qui l'on offre une gamme variée de services d'information et d'aiguillage.

Centre ou refuge d'urgence pour femmes : Établissement de dépannage de courte durée (1 à 21 jours) pour les femmes et leurs enfants à charge.

Refuge d'urgence : Établissement offrant un hébergement de courte durée (1 à 3 jours) pour une grande diversité de groupes, pas seulement pour les femmes violentées. Certains refuges peuvent accueillir des hommes aussi bien que des femmes. On peut y héberger des personnes qui ne sont pas victimes de violence familiale mais qui se trouvent sans endroit où rester en raison d'une situation d'urgence (p. ex. expulsion pour non-paiement du loyer). Outre les services de logement et de repas, ces refuges offrent peu de services additionnels à la clientèle.

Réseau de maisons d'hébergement : Réseau de maisons privées dans les régions rurales ou éloignées où il n'existe pas de véritables refuges. Il s'agit d'un hébergement auxiliaire d'urgence de très courte durée (1 à 3 jours).

Autre : Tous les autres établissements d'hébergement qui offrent des services aux femmes violentées, avec ou sans enfants, qui ne sont pas classés ailleurs. Cette catégorie comprend les centres de prévention de la violence familiale en milieu rural de l'Alberta, les refuges provisoires au Manitoba et d'autres types de refuges d'urgence, tels que les YWCA. Il se peut que ces services ne soient pas réservés uniquement aux femmes violentées.

Plus de la moitié des femmes violentées dans les refuges ont été admises avec leurs enfants

Le 16 avril 2008⁶, 4 273 femmes résidaient dans divers refuges dans l'ensemble du Canada et parmi elles, 3 222 cherchaient à échapper à une situation de violence. Ces dernières ont emmené près de 2 900 enfants avec elles. Les autres femmes et enfants résidant dans un refuge le jour de l'instantané y étaient pour des raisons autres que la violence⁷.

Près de la moitié des femmes victimes de violence qui étaient hébergées avaient été admises avec leurs enfants (tableau 2). Un peu plus de 1 femme sur 5 n'était pas accompagnée de ses enfants⁸ lors de son admission. Les autres femmes admises (31 %) n'avaient pas de responsabilités parentales ou leur situation était inconnue. Les femmes accompagnées de leurs enfants résidaient principalement dans des maisons d'hébergement (39 %) et des maisons d'hébergement de deuxième étape (31 %).

Au cours des cinq derniers cycles de l'enquête⁹, la proportion de femmes admises dans un refuge avec des enfants a diminué. En 2000, 56 % des femmes dans les refuges étaient accompagnées de leurs enfants, alors qu'en 2008, cette proportion était de 52 %. En revanche, la proportion de femmes n'ayant aucune responsabilité parentale admises dans les refuges a légèrement augmenté de 23 % en 2000 à 25 % en 2008.

La violence psychologique et la violence physique demeurent les principales raisons d'admissions dans les refuges

Les trois quarts des femmes résidant dans les refuges le 16 avril 2008 étaient des victimes d'actes de violence, et ce sont notamment ces actes violents qui ont poussé plusieurs d'entre elles à faire appel à des refuges. Le jour de l'instantané, les femmes violentées résidant dans les refuges¹⁰ fuyaient surtout la violence psychologique ou affective de même que la violence physique (tableau 3). Bien que les mauvais traitements psychologiques et physiques aient été les principales raisons pour lesquelles les femmes ont fait appel à des refuges, la violence psychologique a été plus souvent évoquée en 2008 que par le passé. En 2008, 68 % des femmes voulaient fuir une situation de violence psychologique comparativement à 63 % en 2000.

En outre, 39 % des femmes résidant dans les refuges le 16 avril 2008 ont dit avoir voulu échapper à des menaces et 36 %, à l'exploitation financière. Environ 1 femme sur 4 fuyait une situation de harcèlement (28 %) ou de violence sexuelle (24 %).

Les femmes résidaient également dans des refuges pour des raisons autres que la violence. Parmi les autres raisons qui n'étaient pas directement liées à la violence, le manque de logement abordable était celle principalement évoquée par environ le tiers des résidentes des refuges.

Les femmes qui résidaient dans un refuge et qui étaient accompagnées de leurs enfants le 16 avril 2008 désiraient également protéger ces derniers. Parmi ces femmes, 25 % voulaient protéger leurs enfants contre l'observation de la violence envers elles. Elles voulaient également les protéger de situations de violence, telles que la violence psychologique et la violence physique (tableau 3).

6. En plus de recueillir des données sur les services d'hébergement offerts aux femmes victimes de violence et à leurs enfants pendant une période d'accueil de 12 mois, l'EMH permet de produire un instantané des personnes desservies en un jour donné. Les données recueillies le jour de l'instantané, soit le 16 avril 2008, fournissent un aperçu fiable des résidents des refuges.

7. Comprend, par exemple, des problèmes de logement.

8. On a demandé aux refuges de déclarer si les résidentes étaient admises avec ou sans leurs enfants. On ignore toutefois si les femmes qui n'étaient pas accompagnées de leurs enfants en avaient la garde légale ou physique avant de se présenter aux refuges.

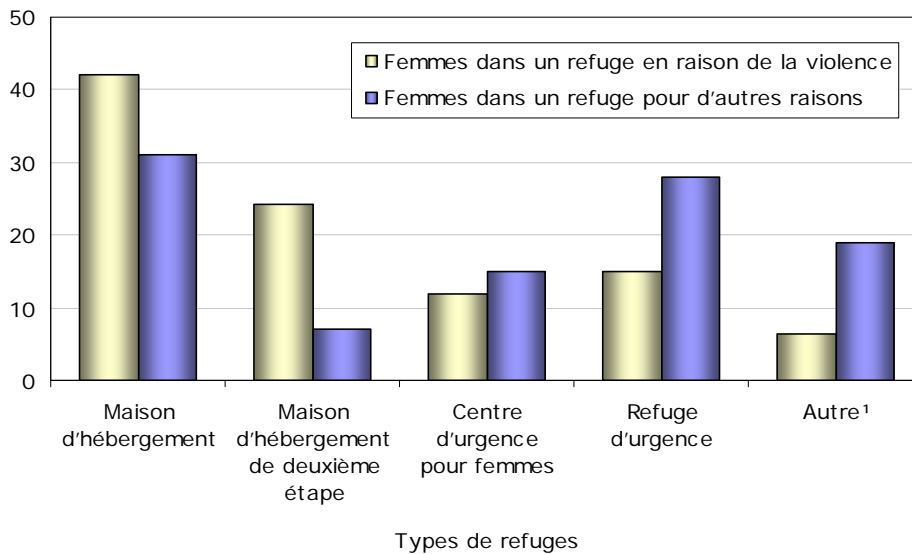
9. Selon le fichier de données sur les tendances.

10. On a demandé aux refuges de déclarer les types de violence que les résidentes fuyaient. Les refuges ont reçu comme instruction de déclarer tous les types de violence subie par chaque résidente. Il pouvait donc y avoir des réponses multiples pour une femme, et le pourcentage applicable à chaque type de violence ne correspond pas à 100.

Parmi les femmes ayant eu recours aux refuges, celles qui fuyaient la violence avaient plus tendance à choisir des établissements qui offrent des services et des programmes expressément conçus pour les femmes violentées. Elles étaient les plus susceptibles de s'être tournées vers des maisons d'hébergement (42 %) et des maisons d'hébergement de deuxième étape (24 %) (graphique 1). Par comparaison, les femmes résidant dans les refuges pour des raisons autres que la violence étaient proportionnellement plus nombreuses à avoir fait appel à des établissements d'urgence (43 %) (centres d'urgence pour femmes [15 %] et refuges d'urgence [28 %]).

Graphique 1 Les femmes ont recours à différents types de refuges selon leurs besoins

pourcentage des résidentes, le 16 avril 2008



1. Comprend les réseaux de maisons d'hébergement, les centres de ressources familiales en Ontario, les logements provisoires au Manitoba, ainsi que tous les autres établissements ou refuges non indiqués ailleurs. Cela représente 9 % des établissements.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement de 2007-2008.

La plupart des femmes violentées dans les refuges tentaient d'échapper à la violence infligée par leur conjoint ou conjoint de fait

La majorité des femmes qui se sont présentées dans un refuge pour des raisons de violence étaient dans une relation conjugale. Environ les deux tiers des femmes violentées résidant dans les refuges le jour de l'instantané de l'enquête s'y trouvaient pour échapper à la violence infligée par leur conjoint ou leur partenaire, tandis que 12 % s'y trouvaient afin d'échapper à la violence subie aux mains d'un ex-conjoint ou d'un ex-partenaire (tableau 2).

Le portrait est semblable dans la plupart des provinces du Canada. Au Nouveau-Brunswick, 89 % des femmes dans les refuges fuyaient un conjoint ou un ex-conjoint violent, ainsi que plus de 8 femmes sur 10 dans les refuges à Terre-Neuve-et-Labrador, en Saskatchewan, au Québec et en Alberta. En Nouvelle-Écosse, un peu plus des deux tiers (68 %) des femmes dans les refuges y étaient pour des raisons de violence conjugale (tableau 4).

Une plus grande proportion de résidentes ont fait appel à un refuge afin de fuir la violence infligée par leur conjoint de fait ou un ex-conjoint de fait (45 %), comparativement à celles qui fuyaient leur mari ou un ex-mari (32 %). Les unions libres sont liées à un risque plus élevé de violence conjugale. Une étude a démontré que les personnes vivant en union libre étaient trois fois plus susceptibles que les personnes mariées d'avoir subi de la violence conjugale (Mihorean, 2005).

Bien que près des deux tiers des femmes résidant dans les refuges le jour de l'instantané de l'EMH aient fui une union libre ou un mariage empreint de violence, d'autres s'y trouvaient pour échapper à la violence de leur petit ami ou d'un ancien petit ami (7 %), ou d'une personne apparentée (6 %) (tableau 2).

La majorité des femmes dans les refuges étaient âgées de moins de 45 ans

Environ 28 femmes pour 100 000 femmes âgées de 15 ans et plus au Canada résidaient dans des refuges afin d'échapper à la violence. Près de 8 femmes violentées sur 10 qui résidaient dans les refuges le 16 avril 2008 étaient âgées de moins de 45 ans (tableau 5). L'âge est reconnu comme l'un des facteurs de risque les plus importants liés à la victimisation comprenant la violence conjugale. En 2004, les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) ont révélé que les personnes de moins de 45 ans étaient plus susceptibles d'être victimes de ce type de violence que les personnes de 45 ans et plus (Mihorean, 2005).

Le tiers des femmes se sont rendues d'elles-mêmes dans les refuges

Demander de l'aide peut s'avérer difficile pour une femme victime de violence. En 2008, près du tiers (34 %) des femmes qui se sont tournées vers les refuges s'y sont rendues d'elles-mêmes et près de 30 % ont été aiguillées par une autre maison d'hébergement ou un autre organisme communautaire. D'après les données de l'ESG de 2004, seulement 34 % des femmes violentées se sont adressées à des organismes d'aide suivant un incident violent (Mihorean, 2005). Les femmes s'adressent d'abord à des soutiens non officiels, comme à des membres de la famille.

Les femmes et les enfants qui demandent l'aide d'un refuge n'y sont pas toujours admis en raison, entre autres, d'un manque de place dans le refuge ou de problèmes liés à l'alcool, aux drogues ou à la santé mentale de la femme. La principale raison pour laquelle des femmes et des enfants n'ont pas été admis dans un refuge le 16 avril 2008 était le manque de place. Au total, 299 femmes et 148 enfants se sont vu refuser l'accès à un refuge. De ce nombre, 37 % n'ont pu être admis dans une maison d'hébergement et 26 % se sont vu refuser l'admission dans un refuge d'urgence.

Le quart des femmes violentées avaient signalé l'incident à la police

Le quart des femmes violentées qui résidaient dans les refuges le jour de l'instantané avaient signalé l'incident de violence le plus récent à la police¹¹. On a observé des résultats semblables chez les femmes victimes de violence conjugale en 2004, selon les résultats de l'enquête nationale sur la victimisation. Un peu plus du quart des incidents de violence conjugale avaient été signalés à la police (Mihorean, 2005). La proportion de signalement à la police par les femmes pourrait être liée aux actes de violence habituellement plus graves et plus fréquents qu'elles subissent. En fait, des accusations ont été portées contre les agresseurs¹² de 16 % des femmes qui résidaient dans un refuge le 16 avril 2008. Une ordonnance d'interdiction ou de protection¹³ avait été rendue contre les agresseurs de 15 % des femmes¹⁴.

11. Pour près de la moitié des cas, l'incident n'avait pas été signalé à la police et pour 29 % des cas, l'information était inconnue.

12. Pour 45 % des cas, aucune accusation n'avait été portée contre l'agresseur et pour 39 % des cas, l'information était inconnue.

13. Comprend l'ordonnance de garder la paix, l'ordonnance d'interdiction de communication, l'engagement de garder la paix et de bien se conduire, les conditions de la probation, l'ordonnance d'intervention d'urgence, l'ordonnance de protection d'urgence, l'ordonnance d'aide à la victime, l'ordonnance interdisant de suivre une personne avec persistance d'un endroit à l'autre, etc.

14. Pour 42 % des cas, aucune ordonnance n'avait été rendue contre l'agresseur et pour 43 % des cas, l'information était inconnue.

La plupart des femmes ne prévoient pas retourner vivre avec leur conjoint violent suivant leur départ du refuge

Entre minuit et midi le 16 avril 2008, 101 femmes et 51 enfants ont quitté un refuge. Parmi les 101 femmes qui ont quitté, plus de 9 sur 10 ne prévoyaient pas retourner vivre auprès de leur conjoint. Près de 4 femmes sur 10 ne savaient pas où elles iraient suivant leur départ. Parmi celles-ci, la moitié quittait un centre d'urgence pour femmes, soit un établissement offrant un hébergement de courte durée.

Un moins grand nombre de réadmissions dans les refuges pour femmes violentées

Les femmes qui se trouvaient dans des refuges le 16 avril 2008 n'étaient pas toutes des résidentes qui en étaient à leur premier séjour dans ces établissements. En effet, le quart (25 %) d'entre elles avaient déjà fait appel à un refuge pour femmes violentées auparavant¹⁵ (tableau 6). Il s'agit d'une baisse de 11 points de pourcentage comparativement à 2006. Parmi les femmes ayant résidé dans des refuges au cours de l'année précédente, la plus grande proportion, soit 32 %, y étaient demeurées à une occasion antérieurement, environ le cinquième (23 %) y étaient demeurées de deux à quatre fois, et 13 % y étaient demeurées cinq fois ou plus (tableau 6).

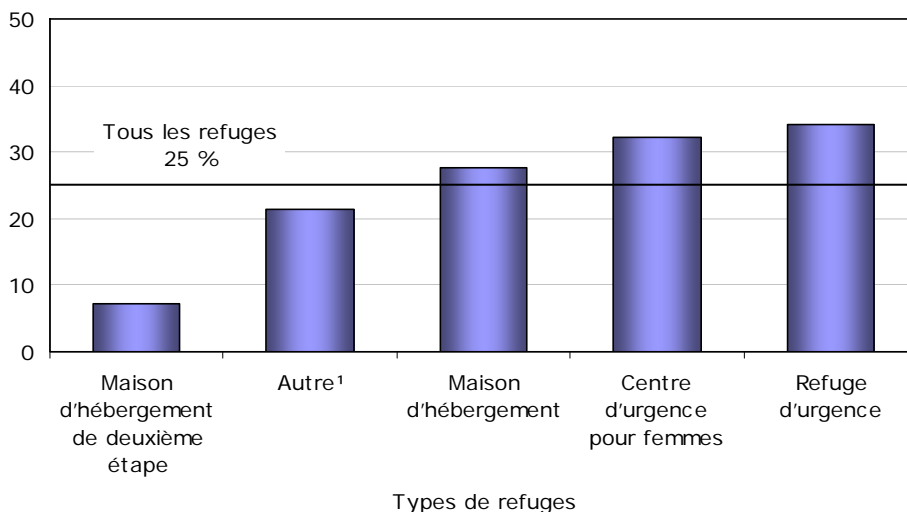
Parmi les femmes réitérantes, l'intervalle entre les séjours était généralement de moins d'une année. En 2008, près des trois quarts des réadmissions dans les refuges se sont produites au cours de l'année précédente. Pour 27 % des femmes qui avaient auparavant fait appel à des refuges, le dernier séjour remontait à plus d'un an.

Parmi les types d'établissements les plus souvent utilisés — soit les centres d'urgence pour femmes, les maisons d'hébergement et les refuges d'urgence —, la proportion de résidentes qui étaient des clientes réitérantes était similaire (graphique 2). Cependant, les réadmissions étaient particulièrement moins courantes parmi les résidentes des maisons d'hébergement de deuxième étape (7 %).

Graphique 2

Les réadmissions sont plus fréquentes dans les refuges d'urgence

pourcentage des clientes réitérantes, le 16 avril 2008



1. Comprend les réseaux de maisons d'hébergement, les centres de ressources familiales en Ontario, les logements provisoires au Manitoba ainsi que tous les autres établissements ou refuges non indiqués ailleurs.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement de 2007-2008.

15. Les chiffres de l'EMH concernant les admissions répétées tiennent compte des réadmissions de clients dans le même refuge et ne comprennent pas les femmes qui peuvent avoir cherché auparavant un refuge dans un établissement différent.

Résumé

En 2008, plus de 101 000 femmes et enfants ont été admis dans un refuge au Canada. Le 16 avril 2008, plus de 7 000 femmes et enfants y étaient hébergés dans le but de mettre fin à une situation de violence ou pour d'autres raisons. Les trois quarts des femmes résidant dans un refuge le jour de l'instantané tentaient d'échapper à une situation de violence et pour les deux tiers d'entre elles, l'agresseur était leur conjoint de fait ou leur mari.

Parmi les quelque 4 000 femmes qui résidaient dans les refuges, les deux tiers tentaient de fuir une situation de violence psychologique et la moitié voulait fuir une situation de violence physique. Certaines de ces femmes ont emmené leurs enfants avec elles afin que ces derniers n'aient pas, à leur tour, à subir des situations de violence ou à faire l'observation de la violence envers elles. Près de la moitié des femmes violentées et leurs enfants ont été admis dans des maisons d'hébergement qui offrent des services de plus longue durée, comparativement aux femmes qui tentaient d'échapper à une situation autre que la violence, lesquelles se sont plutôt tournées vers les établissements d'urgence. La majorité des femmes ayant quitté un refuge pour femmes violentées ne prévoient pas retourner vivre avec leur conjoint.

Sources et méthodes

Enquête sur les maisons d'hébergement

L'Enquête sur les maisons d'hébergement (EMH) a été élaborée dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral, en consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les associations de maisons d'hébergement. Cette enquête vise à recueillir des renseignements sur les caractéristiques des services d'hébergement offerts aux femmes violentées et à leurs enfants au cours des 12 derniers mois d'activité. En outre, l'EMH permet de recueillir des données sur certaines caractéristiques des femmes et des enfants résidant dans ces refuges un jour d'instantané donné. En 1991-1992, Statistique Canada a commencé à recueillir des renseignements de base sur les services et la clientèle des maisons d'hébergement. Une enquête plus complète a été élaborée et réalisée en 1992-1993, et a été reprise avec certains changements en 1994-1995 et chaque deux ans de 1997-1998 à 2007-2008.

L'EMH est une enquête envoi-retour par la poste biennale menée auprès de tous les établissements d'hébergement qui offrent des services aux femmes violentées et à leurs enfants. Sont également inclus dans l'EMH les refuges qui desservent une population plus vaste, outre les femmes fuyant la violence familiale, comme les hommes victimes de violence conjugale et les hommes et femmes cherchant un refuge pour des raisons autres que la violence. Toutefois, les établissements dont les services s'adressent exclusivement aux hommes victimes de violence conjugale ne font pas partie du champ de l'enquête. Au moment de réaliser l'enquête, on ne connaissait qu'un seul établissement de ce genre en activité. Enfin, l'EMH ne comprend pas les refuges qui ne fournissent pas de services d'hébergement.

Parmi les 569 établissements d'hébergement offrant des services aux femmes violentées et à leurs enfants, 518 ont retourné leur questionnaire, ce qui représente un taux de réponse de 91 %. À l'étendue du Canada, les taux de réponse étaient les plus élevés dans les refuges situés à l'Île-du-Prince-Édouard (100 %), au Nouveau-Brunswick (95 %), en Colombie-Britannique (95 %) et à Terre-Neuve-et-Labrador (93 %). Le taux de réponse pour les Territoires du Nord-Ouest et Nunavut était de 100 %, alors que celui du Yukon était similaire aux taux des autres provinces (tableau 7).

Des questionnaires distincts ont été remplis par les établissements qui comptaient deux types de refuges ou plus sous le même nom ou à la même adresse. Toutefois, dans un petit nombre de cas, il a été impossible d'obtenir un questionnaire distinct pour chaque refuge, et les renseignements concernant plus d'un type de refuge ont dû être consignés sur un seul questionnaire. Dans ces cas-là, le type de refuge a été déterminé selon l'activité principale de l'établissement.

Méthode d'imputation pour l'EMH de 2007-2008

Pour une seconde fois en 2007-2008, on a utilisé une méthode d'imputation afin de remplacer les données manquantes des non-répondants à l'EMH. Bien que le taux de réponse à l'EMH se soit situé entre 87 % et 92 % depuis 1998, l'utilisation d'une simple stratégie d'imputation pour le traitement des non-réponses rend les estimations de l'EMH encore plus significatives en obtenant un fichier complet de microdonnées.

Les répondants potentiels à l'EMH ont été regroupés en trois catégories principales en fonction de la mesure dans laquelle ils avaient répondu aux 12 questions clés. Plus particulièrement, les trois regroupements de répondants ont été définis ainsi :

Répondant complet : a soumis un questionnaire assorti d'une réponse pour chacune des 12 questions clés. On a dénombré 506 répondants complets.

Non-répondant partiel : a soumis un questionnaire mais n'a pas répondu à toutes les questions clés. On a dénombré 12 non-répondants partiels.

Non-répondant complet : n'a pas soumis de questionnaire et seulement la province et le type d'établissement du refuge étaient connus. On a dénombré 51 non-répondants complets.

Après la méthode, les données imputées ont été mises à l'essai en vue de repérer les différences statistiquement significatives par rapport aux données recueillies auprès des répondants. Les résultats de l'essai n'indiquent aucune différence statistiquement significative entre les données imputées et les données recueillies auprès des répondants.

Enquête sur les maisons d'hébergement — fichier sur les tendances

Le fichier sur les tendances de l'EMH compile les données des établissements participant à chaque cycle de l'EMH depuis 2000, neutralisant ainsi les effets de la non-réponse et de la composition des types d'établissements. Le fichier sur les tendances de l'EMH est fondé sur un sous-ensemble de 354 refuges, soit 62 % des refuges visés par l'enquête de 2008.

Enquête sociale générale sur la victimisation

L'Enquête sociale générale (ESG) consiste en une enquête annuelle qui permet d'observer l'évolution de la société canadienne et d'obtenir des renseignements sur des questions stratégiques particulières d'intérêt courant ou émergent. Chaque année, l'ESG porte sur divers sujets périodiques (comme l'emploi du temps, le soutien social, la famille, la technologie et la victimisation). En 2004, Statistique Canada a réalisé le cycle sur la victimisation de l'ESG pour la quatrième fois, les cycles antérieurs ayant été menés en 1988, en 1993 et en 1999. L'enquête a pour but de fournir des estimations de la fréquence de huit types d'infractions (suivant les définitions du *Code criminel* pour ces crimes) dans la population, d'examiner les facteurs liés au risque de victimisation, à la volonté des victimes de signaler les crimes à la police et aux motifs de non-déclaration, et de mesurer les perceptions du public face à la criminalité et au système de justice pénale. L'année 2009 marque la tenue du cinquième cycle de l'enquête nationale sur la victimisation.

L'ESG est une enquête réalisée par sondage téléphonique auprès de la population hors établissement âgée de 15 ans et plus dans les 10 provinces. En 2004, un total d'environ 24 000 personnes ont été interviewées, et le taux de réponse s'établissait à 75 %.

Veuillez consulter la publication annuelle *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2005* pour obtenir les résultats de l'ESG de 2004 sur la violence conjugale et familiale.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1

Nombre d'admissions annuelles selon le type d'établissement, provinces et territoires, Canada, 2007-2008

Provinces et territoires	Types d'établissements											
	Tous les types d'établissements			Maison d'hébergement			Centre d'urgence pour femmes			Refuge d'urgence		
	Total	Femmes	Enfants	Total	Femmes	Enfants	Total	Femmes	Enfants	Total	Femmes	Enfants
	nombre											
Terre-Neuve-et-Labrador	1 107	706	401	753	429	324	15	10	5	194	180	14
Île-du-Prince-Édouard	185	112	73	0	0	0	0	0	0	120	64	56
Nouvelle-Écosse	1 269	747	522	1 144	674	470	0	0	0	54	40	14
Nouveau-Brunswick	2 078	1 352	726	1 725	1 071	654	0	0	0	193	193	0
Québec	19 226	13 651	5 575	13 725	8 683	5 042	533	280	253	187	187	0
Ontario	30 671	18 832	11 839	11 373	6 627	4 746	4 638	3 479	1 159	11 352	6 539	4 813
Manitoba	8 565	3 331	3 807	220	97	123	5 214	1 643	2 144	2 350	1 301	1 049
Saskatchewan	4 015	1 932	2 083	1 351	690	661	223	95	128	2 149	976	1 173
Alberta	14 582	8 021	6 561	640	416	224	12 584	6 892	5 692	642	391	251
Colombie-Britannique	17 297	11 881	5 416	12 292	7 957	4 335	1 889	1 539	350	1 791	1 628	163
Yukon	1 122	649	473	665	401	264	419	220	199	14	13	1
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut ¹	902	476	426	751	375	376	15	12	3	136	89	47
Canada	101 019	61 690	37 902	44 639	27 420	17 219	25 530	14 170	9 933	19 182	11 601	7 581

Provinces et territoires	Types d'établissements											
	Maison d'hébergement de deuxième étape			Centre de ressources familiales			Réseau de maisons d'hébergement			Autres ²		
	Total	Femmes	Enfants	Total	Femmes	Enfants	Total	Femmes	Enfants	Total	Femmes	Enfants
	nombre											
Terre-Neuve-et-Labrador	98	47	51	0	0	0	0	0	0	47	40	7
Île-du-Prince-Édouard	65	48	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle-Écosse	71	33	38	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouveau-Brunswick	121	49	72	0	0	0	3	3	0	36	36	0
Québec	366	187	179	0	0	0	0	0	0	4 415	4 314	101
Ontario	1 011	460	551	1 135	749	386	0	0	0	1 162	978	184
Manitoba	183	67	116	0	0	0	68	44	24	530	179	351
Saskatchewan	192	71	121	0	0	0	0	0	0	100	100	0
Alberta	647	253	394	0	0	0	0	0	0	69	69	0
Colombie-Britannique	534	259	275	0	0	0	746	453	293	45	45	0
Yukon	24	15	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut ¹	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Canada	3 312	1 489	1 823	1 135	749	386	817	500	317	6 404	5 761	643

1. Étant donné le nombre restreint d'établissements et les faibles taux de réponse dans les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, les renseignements sur les refuges situés dans ces territoires ont été combinés pour des raisons de confidentialité et de qualité des données.

2. Comprend tous les établissements ou refuges non indiqués ailleurs. Cette catégorie peut inclure les centres de prévention de la violence familiale en milieu rural de l'Alberta, les logements provisoires au Manitoba, ainsi que tous les autres établissements ou refuges d'urgence, tels que les YWCA. Ces services peuvent ne pas être offerts exclusivement aux femmes violentées.

Note : La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Étant donné les variations du nombre et du type de refuges participant à chaque cycle de l'Enquête sur les maisons d'hébergement (EMH), la comparaison des chiffres relatifs aux admissions de 2007-2008 avec ceux des cycles précédents est à déconseiller. La répartition entre les femmes et les enfants pour les admissions annuelles était inconnue pour environ 1 % des admissions. Dans de tels cas, les refuges n'ont fourni que des renseignements sur le nombre total d'admissions pour la période de 12 mois, mais ils ont été dans l'impossibilité de fournir le nombre exact de femmes et d'enfants. Par conséquent, il se peut que le nombre total d'admissions ne corresponde pas à la somme des admissions de femmes et d'enfants.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement de 2007-2008.

Tableau 2

Certaines caractéristiques des femmes violentées résidant dans les refuges le 16 avril 2008, Canada

Certaines caractéristiques	Femmes violentées	
	nombre	pourcentage
Situation parentale		
Hébergées avec des enfants	1 562	48
Hébergées sans enfants ¹	677	21
Sans enfants ni responsabilités parentales	800	25
Inconnue	183	6
Lien entre la femme et l'agresseur		
Conjoint de fait	1 207	37
Conjoint	860	27
Ex-conjoint de fait	231	7
Petit ami ou ancien petit ami	210	7
Personne apparentée (p. ex. un parent ou un enfant)	199	6
Ex-conjoint	155	5
Autre ²	107	3
Inconnu	253	8
Nombre total de femmes admises en raison de mauvais traitements	3 222	100

1. On ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.

2. Comprend toutes les autres relations qui ne sont pas classées ailleurs.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement de 2007-2008.

Tableau 3
Raisons pour lesquelles les femmes ont fait appel à un refuge, Canada, 16 avril 2008

Raisons	Femmes résidant dans les refuges	
	nombre	pourcentage de femmes ¹
Violence psychologique	2 798	65
Violence physique	2 349	55
Menaces	1 658	39
Exploitation financière	1 550	36
Harcèlement	1 209	28
Violence sexuelle	1 040	24
Protection des enfants contre :		
l'observation de la violence envers sa mère	1 065	25
la violence psychologique	842	20
la violence physique	523	12
les menaces	433	10
la négligence	314	7
la violence sexuelle	171	4
Autre type de violence	368	9
Problèmes de logement		
Incapacité de trouver un logement à prix abordable	1 379	32
Problème de logement à court terme	826	19
Hébergement de secours	525	12
Problèmes de santé mentale	945	22
Toxicomanie	880	21
Autres raisons — total	272	6
Raison inconnue ou ne sait pas	31	1
Nombre total de résidentes	4 273	100

1. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement de 2007-2008.

Tableau 4

Taux de femmes résidant dans les refuges pour échapper à la violence infligée par le conjoint ou le conjoint de fait, actuel ou ancien, le 16 avril 2008, provinces et territoires, Canada

Provinces et territoires	Femmes dans les refuges pour échapper à la violence du conjoint ou conjoint de fait, actuel ou ancien		Population des femmes mariées, séparées ² et vivant en union libre	Taux ¹ pour 100 000 femmes mariées, séparées et vivant en union libre
	nombre	pourcentage	nombre	taux
Terre-Neuve-et-Labrador	46	85	137 244	34
Île-du-Prince-Édouard	10	77	35 678	28
Nouvelle-Écosse	45	68	235 463	19
Nouveau-Brunswick	74	89	190 730	39
Québec	481	81	1 797 903	27
Ontario	910	74	3 174 148	29
Manitoba	80	70	273 258	29
Saskatchewan	86	83	234 650	37
Alberta	273	81	827 961	33
Colombie-Britannique	403	70	1 076 812	37
Yukon	18	78	7 708	234
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	27	96	14 751	183
Canada	2 453	76	8 006 306	31

1. Les personnes séparées comprennent celles qui sont actuellement mariées mais qui ne vivent plus avec leur conjoint (pour toutes les raisons, à l'exception de la maladie ou du travail) et qui n'ont pas obtenu le divorce. Les personnes qui sont séparées mais qui vivent avec un conjoint de fait ne sont pas incluses dans cette catégorie.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations démographiques sont fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires pour 2007.

Note : Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on effectue des comparaisons entre les secteurs de compétence, étant donné que des facteurs comme la capacité et l'existence des refuges peuvent influencer sur les taux d'utilisation des refuges. De plus, les taux d'utilisation des refuges ne devraient pas être considérés comme une variable substitutive de la fréquence de la violence conjugale dans les provinces et les territoires.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement de 2007-2008.

Tableau 5
Groupes d'âge des femmes violentées résidant dans les refuges le 16 avril 2008, Canada

Groupes d'âge	Femmes admises en raison de mauvais traitements		Population des femmes célibataires, mariées, séparées et vivant en union libre	Taux ¹ pour 100 000 femmes célibataires, mariées, séparées et vivant en union libre
	nombre	pourcentage	nombre	taux
15 à 24 ans	564	18	2 177 787	26
25 à 34 ans	1 168	36	2 181 221	54
35 à 44 ans	779	24	2 297 056	34
45 à 54 ans	388	12	2 238 835	17
55 ans et plus	180	6	2 777 473	6
Âge inconnu	143	4
Nombre total de femmes admises en raison de mauvais traitements	3 222	100	11 672 372	28

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations démographiques sont fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet: estimations postcensitaires de 2007.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement de 2007-2008.

Tableau 6

Fréquence des séjours antérieurs dans les refuges au cours des 12 derniers mois, selon le type d'établissement, Canada, 2007-2008

Types d'établissements	pourcentage des clientes réitérantes				Dernier séjour remonte à plus de 12 mois
	1 fois	2 à 4 fois	5 fois ou plus	nombre de fois inconnu	
Maison d'hébergement	34	26	4	4	32
Maison d'hébergement de deuxième étape	40	16	5	3	35
Réseau de maisons d'hébergement	0	33	0	0	67
Centre d'urgence pour femmes	15	17	42	2	25
Refuge d'urgence	40	22	9	12	18
Centre de ressources familiales (Ontario)	24	29	12	0	35
Autre ¹	27	20	23	2	28
Tous les refuges	32	23	13	5	27

1. Comprend tous les établissements ou refuges non indiqués ailleurs. Cette catégorie peut inclure les centres de prévention de la violence familiale en milieu rural de l'Alberta, les logements provisoires au Manitoba, ainsi que tous les autres établissements ou refuges d'urgence, tels que les YWCA. Ces services peuvent ne pas être offerts exclusivement aux femmes violentées.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement de 2007-2008.

Tableau 7

Nombre de refuges en activité et de refuges qui ont participé à l'Enquête sur les maisons d'hébergement, provinces et territoires, Canada, 2007-2008

Provinces et territoires	Refuges en	Refuges qui ont	Taux de
	activité	participé à	réponse
	nombre	l'enquête de 2008	pourcentage
Canada	569	518	91
Terre-Neuve-et-Labrador	15	14	93
Île-du-Prince-Édouard	5	5	100
Nouvelle-Écosse	16	14	88
Nouveau-Brunswick	22	21	95
Québec	126	115	91
Ontario	160	145	91
Manitoba	29	24	83
Saskatchewan	24	20	83
Alberta	50	44	88
Colombie-Britannique	110	105	95
Yukon	5	4	80
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut ¹	7	7	100

1. Étant donné le nombre restreint d'établissements dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, les renseignements sur les refuges situés dans ces territoires ont été combinés pour des raisons de confidentialité et de qualité des données.

Note : Les établissements qui comprennent ou exploitent plus d'un type de service d'hébergement (p. ex. une maison d'hébergement, un refuge d'urgence et une maison d'hébergement de deuxième étape) doivent remplir un questionnaire pour chaque type de refuge. Toutefois, dans un petit nombre de cas, il a été impossible d'obtenir un questionnaire distinct pour chaque refuge, et les renseignements concernant plus d'un type de service d'hébergement ont dû être consignés sur un seul questionnaire. Dans ces cas-là, le type de refuge a été déterminé selon l'activité principale de l'établissement (voir la section « Sources et méthodes »).

En comparaison avec le cycle 2005-2006 de l'Enquête sur les maisons d'hébergement, le taux de réponse pour le Canada était supérieur en 2007-2008 (91 % par rapport à 88 %). À l'échelon des provinces et des territoires, les taux de réponse étaient identiques ou similaires à l'Île-du-Prince-Édouard (100 % aux deux cycles), à Terre-Neuve-et-Labrador (93 % aux deux cycles), en Saskatchewan (83 % aux deux cycles), au Québec (91 % par rapport à 90 %), au Manitoba (83 % par rapport à 82 %), en Alberta (88 % par rapport à 90 %) et en Colombie-Britannique (95 % par rapport à 93 %). Ils étaient supérieurs au Nouveau-Brunswick (95 % par rapport à 87 %), en Ontario (91 % par rapport à 87 %) ainsi qu'au Yukon (100 % par rapport à 50 %) et dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut (100 % par rapport à 40 %).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement de 2007-2008.

Références

BRESSAN, Angela. 2008. « La violence conjugale dans les provinces et les territoires du Canada », *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2008*, produit n° 85-224 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, p. 10 à 18,

<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/85-224-x2008000-fra.pdf> (site consulté le 17 février 2009).

MIHOREAN, Karen. 2005. « Tendances des actes de violence conjugale signalés par les victimes », *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2005*, produit n° 85-224 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, p. 13 à 34,

<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/85-224-x2005000-fra.pdf> (site consulté le 17 février 2009).

TAYLOR-BUTTS, Andrea. 2007. « Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2005-2006 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 27, n° 4,

<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x2007004-fra.pdf> (site consulté le 17 février 2009).